

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le Trente Juillet à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 24 juillet, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE.

**Procurations** : Monsieur Romain CARRIERE à Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Luis FERREYRA à Madame Maryline FLAQUIERE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe NAJEM

**2020-41-0 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de constituer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;
- **FIXE** comme indiqué ci-dessus les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**2020-41 CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION DE SES MEMBRES**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : M. Luis FERREYRA) :

- **DECIDE** de créer la Commission d'Appel d'Offres présidée Monsieur le Maire ou son représentant ;
- **DECIDE**, à l'unanimité des membres, d'effectuer un vote à main levée ;
- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres au vu des deux listes de candidats déposées ;

Liste 1	
Titulaires	Suppléants
Marlies CABANEL	Guy STIEVENARD
Fabienne LAGOUBIE	Patrick ALDRIN
Christophe NAJEM	Jean-René BERTIN
François COQ	Carlos DA COSTA

Liste 2	
Titulaire	Suppléant
Marc BIDOYET	Basile FANIER

Nombre de votants : 29  
 Abstention : 1  
 Suffrages exprimés : 28  
 Nombre de sièges à pourvoir : 5  
 Quotient électoral : 5,60

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	23	4	0	4 membres
Liste 2	5	0	1	1 membre

- **DIT** que la Commission d'Appel d'Offres est composée de la manière suivante :

**Président** : Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire, ou son représentant.

<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
Marlies CABANEL	Guy STIEVENARD
Fabienne LAGOUBIE	Patrick ALDRIN
Christophe NAJEM	Jean-René BERTIN
François COQ	Carlos DA COSTA
Marc BIDOYET	Basile FANIER

- **RAPPELLE** qu'il est pourvu au remplacement des membres titulaires ou suppléants conformément à l'article L.1411-5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2020-42 SERVICES DE TELEPHONIE - CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions : M. Basile FANIER, Mme:Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS, M. Marc BIDOYET, Mme Maryline FLAQUIERRE et M. Luis FERREYRA) :

- **DECIDE** de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc pour le marché de services de téléphonie filaire, télécommunications mobiles, interconnexion de sites et accès à internet ;
- **ELIT** comme membres de la Commission d'Appel d'Offres ad Hoc M. Christophe NAJEM, titulaire, et M. Guy STIEVENARD, suppléant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

**2020-43 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, ayant débattu des orientations budgétaires 2020, à l'unanimité :

- **DIT** que les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2020 ;

**2020-44 FINANCEMENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la participation financière du budget général au budget annexe Centre Culturel et de Congrès dans les conditions précisées ci-dessus ;
- **DIT** que cette dépense est enregistrée au compte 67441 « subventions de fonctionnement exceptionnelle aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière » du budget général.

**2019-45 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET GENERAL**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : M. François COQ, Mme Maryline FLAQUIERE et Monsieur Luis FERREYRA - 5 contre : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS et M. Marc BIDOYET) :

- **DIT** que le Budget Primitif a été voté chapitre par chapitre, en fonctionnement et par opération en investissement.

<b><u>Budget Général</u></b>		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
VOTE	17 805 000.00 €	16 288 473.21 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	1 516 526.79 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 805 000.00 €</b>	<b>17 805 000.00 €</b>

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	4 880 282.63 €	5 465 363.73 €
RESTES A REALISER N-1	451 386.66 €	916 636.27 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 050 330.71 €	0.00 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>6 382 000.00 €</b>	<b>6 382 000.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>24 187 000.00 €</b>	<b>24 187 000.00 €</b>

**2020-46 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE EAU**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS et M. Marc BIDOYET - M. François COQ) :

- **DIT** que le Budget Primitif « Eau » a été voté par chapitre en section d'exploitation et d'investissement.

<b>Budget Annexe « Eau »</b>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	1 110 000.00 €	454 659.73 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	655 340.27 €
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 110 000.00 €</b>	<b>1 110 000.00 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	894 507.16 €	1 081 150.00 €
RESTES A REALISER N-1	283 727.34 €	344 850.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	247 765.50 €	0.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 426 000.00 €</b>	<b>1 426 000.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 536 000.00 €</b>	<b>2 536 000.00 €</b>

**2020-47 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS et M. Marc BIDOYET - M. François COQ) :

- **DIT** que le Budget Primitif « Assainissement » a été voté par chapitre en section d'exploitation et d'investissement.

<b>Budget Annexe « Assainissement »</b>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	1 318 000.00 €	747 860.42 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	570 139.58 €
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 318 000.00 €</b>	<b>1 318 000.00 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	948 567.36 €	1 015 515.21 €
RESTES A REALISER N-1	81 432.64 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	14 484.79 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 030 000.00 €</b>	<b>1 030 000.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 348 000.00 €</b>	<b>2 348 000.00 €</b>

**2020-48 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE**

[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS et M. Marc BIDOYET - M. François COQ) :

- **DIT** que le Budget Primitif « Eglise Sainte Marie » a été voté par chapitre en section d'exploitation et d'investissement.

<b>Budget Annexe « Ste Marie »</b>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	104 000.00 €	49 602.19 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	54 397.81 €
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>104 000.00 €</b>	<b>104 000.00 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	43 000.00 €	42 705.46 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	€	294.54 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>147 000.00 €</b>	<b>147 000.00 €</b>

**2020-49 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS et M. Marc BIDOYET - M. François COQ) :

- **DIT** que le Budget Primitif « Centre Culturel » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement.

<b><u>Budget Annexe « Centre Culturel »</u></b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>
VOTE	909 904,79 €	1 669 000,00 €
RESTES A REALISER N-1		
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	759 095,21 €	
<b>TOTAL SECTION EXPLOITATION</b>	<b>1 669 000,00 €</b>	<b>1 669 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
VOTE	114 672,67 €	114 000,00 €
RESTES A REALISER N-1	23 812,50 €	28 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 514,83 €	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>142 000,00 €</b>	<b>142 000,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 811 000,00 €</b>	<b>1 811 000,00 €</b>

**2020-50 DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE POLE EMPLOI**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS et M. Marc BIDOYET) :

- **DECIDE** de supprimer le budget annexe Pôle Emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **DIT** que l'actif et le passif du budget annexe Pôle Emploi seront intégrés dans le budget de la commune dès la clôture effective.

## **2020-51 REPRISE DE PROVISIONS**

[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité ((5 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS et M. Marc BIDOYET) :

- **DECIDE** de procéder à la reprise de ces provisions ;
- **DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2020.

## **2020-52 EXONERATION PARTIELLE DE LA TLPE**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre : M. François COQ, MME Maryline FLAQUIERE, M. Luis FERREYRA) :

- **ACCEPTE** le principe d'un abattement de la TLPE ;
- **FIXE** un taux d'abattement de 50 % applicable au montant de la TLPE au titre de 2020 pour chaque redevable.
- **CHARGE** Monsieur Maire de mettre en place cette décision et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIT** que l'impact financier de cette décision est intégré au budget 2020.

## **2020-53 CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – PARCELLE BD 0586**

[Rapporteur : Mme LAGOUBIE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de la convention ci-jointe prises entre ENEDIS et la Ville de Sarlat-La Canéda ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention.

## **2020-54 CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - PARCELLE EW 0005**

[Rapporteur : Mme LAGOUBIE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de la convention ci-jointe prises entre ENEDIS et la Ville de Sarlat-La Canéda ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention.